



Politique d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage

Mise en œuvre du Plan Métropolitain

LE PUBLIC GENS DU VOYAGE

LE PUBLIC GENS DU VOYAGE / Qui sont les Gens du Voyage ?

Origine

Originaires d'un peuple nomade dont les ancêtres ont quitté le nord-ouest de l'Inde au début du 11e siècle

Migration

Ils se sont dispersés progressivement à travers l'Asie occidentale puis à travers l'Europe et le reste du monde pour fuir les discriminations

Préjugés

Souvent considérés avec méfiance, comme tout groupe itinérant

Désignés par le terme « Tsiganes »

Le terme « Tsiganes » regroupe l'ensemble des populations ayant une origine commune, à savoir les Roms, Gitans ou Manouches...

Un mode d'habitat commun

La caravane (identitaire pour les gens du voyage, salutaire pour les Roms migrants)

LE PUBLIC GENS DU VOYAGE / Les Gens du Voyage, une spécificité française

- « **Gens du voyage** » est une catégorie administrative qui désignait les populations, à 95% de nationalité française, dont le mode de vie est itinérant, qui ne vise pas exclusivement les familles tsiganes ... **Cette catégorie administrative a été supprimée avec la loi égalité et citoyenneté.** De même que le livret de circulation.
- L'expression communauté « gens du voyage » est impropre car elle laisserait entendre une forme d'homogénéité. Or **il existe de nombreuses différences entre les groupes familiaux** : différences culturelles, ethniques, sociales ... Selon les régions d'Europe d'où ils sont arrivés, pour certains au 15e siècle, ces "tsiganes" sont Manouches (ou Sinti), Gitans (ou Kalé), Romanichels...
- **La population des gens du voyage est stable en France et représenterait entre 400 000 et 500 000 personnes.** A l'instar de l'évolution démographique et des modes de vie de notre société, les gens du voyage se rapprochent aujourd'hui des sites urbains. Le Nord, de par son histoire et sa position géographique à la frontière avec la Belgique, est un territoire de flux, et donc d'attraction pour les gens du voyage qui y trouvent un point de vie relais (extrait du schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Nord 2019-2025).
- Le public des gens du voyage relève pour la question du stationnement de **droits spécifiques** (loi Besson) et du **droit commun** pour les familles éligibles au logement social.

LES EQUIPEMENTS POUR LES GENS DU VOYAGE

LES EQUIPEMENTS POUR LES GENS DU VOYAGE / Etat des lieux des équipements métropolitains

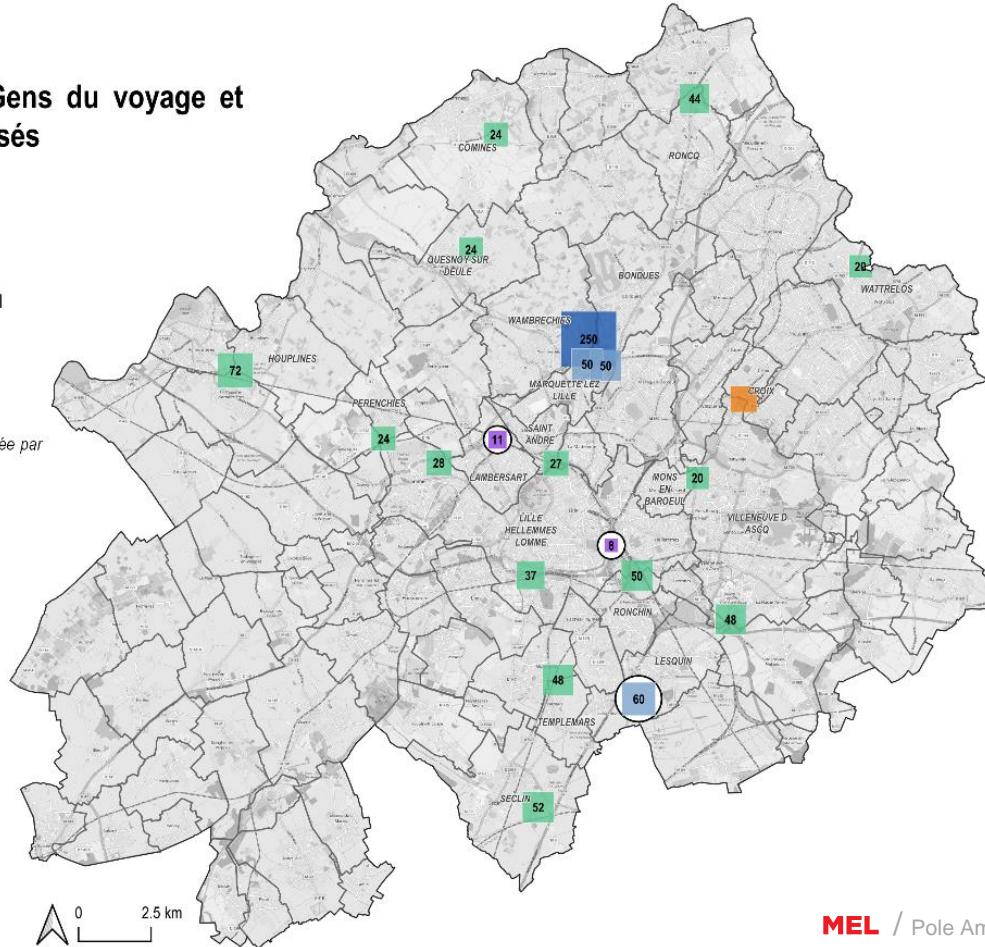


Offre existante Gens du voyage et projets non finalisés

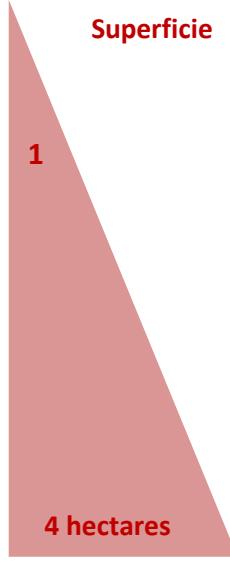
Type d'offre :

- Aire de grand passage
- Terrain de petit passage
- Aire permanente d'accueil
- Terrain provisoire
- Habitat adapté
- Projets non finalisés

La taille des symboles est pondérée par la capacité d'accueil



LES EQUIPEMENTS POUR LES GENS DU VOYAGE / Eventail des solution possibles



Superficie	Typologie d'habitat	Superficie	Nombre de ménages	Nombre de caravanes toute taille confondue
1	Habitat dans le diffus	Variable selon l'existant : du T2 au T6, avec ou sans jardin	1 famille	0
	Habitat Adapté (logement+ caravane)	De 2000 m2 à 6000 m2	4 à 11 familles	4 à 11 caravanes associées à un logement adapté
	Terrain familial locatif	De 600 m2 à 2500 m2	4 à 11 familles	5 à 15 caravanes
	Aire d'accueil	De 1 ha à 1,5 ha	De 10 à 20 familles	25 à 40 caravanes
	Aire de passage	De 1,2 ha à 1,5 ha	30 familles	60 à 75 caravanes
	Aire de grands passages	4 ha	50 familles	250 caravanes
	Terrain provisoire pour l'accueil des groupes en stationnement illicite	De 3000 m2 à 1 ha	20 à 30 familles	20 à 40 caravanes

LES EQUIPEMENTS POUR LES GENS DU VOYAGE / Le stationnement illicite

- Une réalité quotidienne à plusieurs endroits du territoire. Ces stationnements illicites sont majoritairement le fait **des groupes régionaux** de voyageurs. Environ 250 à 300 familles demeurent sans solution de stationnement.
- Quelques **communes plus particulièrement impactées** par des stationnements répétés et réguliers. Certaines de ces communes sont en règle vis-à-vis des obligations du schéma départemental.
- **L'initiative du traitement de ces situations** : les Maires disposant du pouvoir de police
- La MEL vient en soutien au besoin (en particulier pour la gestion des déchets)
- Les maires dotés d'un équipement, qui ont pris un arrêté d'interdiction en dehors de cet équipement, peuvent recourir à la procédure d'expulsion administrative.
- Ces stationnements illicites **engendrent des tensions** avec les riverains, les entreprises, les représentants publics.
- Le service PAGDV, accompagné par le conciliateur des gens du voyage du précédent schéma, a rencontré les groupes en stationnement illicite pendant 3 mois, d'avril à juin 2019.
- **Des solutions sont possibles : aménagement de terrains provisoires** agréés par la Préfecture, la régularisation des terrains privés en infraction lorsque c'est possible, instauration d'une doctrine sur les expulsions (tolérance pour les stationnements non gênants)

LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE / Les prescriptions pour l'arrondissement de Lille



Foncier MEL



Foncier villes



Foncier Université

DERNIERS EQUIPEMENTS REALISES

DEC
2019

RONCQ - HALLUIN - TOURCOING - NEUVILLE-EN-FERRAIN
Aire permanente d'accueil 44 places

FEV
2021

LESQUIN
Aire de passage 60 places

PROJETS ENGAGES MAITRISE D'OUVRAGE BAILLEURS

LAMBERSART
11 unités d'habitats adaptés
Habitat du Nord

LILLE
8 unités d'habitat adapté
SIA Habitat ①

2021

↔
2023

PROJETS EN BONNE VOIE D'ÊTRE ENGAGÉS

2021
↔
2024

Saint André
Requalification de l'aire permanente
d'accueil 27 places

LOOS
Aire de séjour hôpital 25 places

NOUVELLES PROPOSITIONS FONCIERES ATTENDUES

Habitat adapté ou terrain familial locatif

FACHES THUMESNIL
11 logements

LA MADELEINE
11 logements ②

WASQUEHAL
11 logements

WERVICQ
11 logements

Terrain grand passage et petit passage

ANNOEULLIN
BAUVIN
Projet
intercommunal 25
places

LA BASSEE
150 places

BAISIEUX
150 places

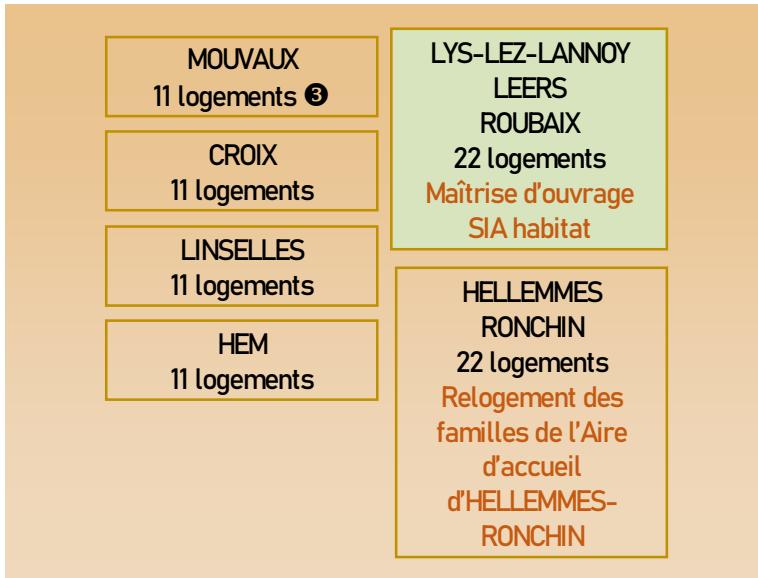
② Demande de déduction des logements du contingent OSLO effectivement occupés par des GDV

+ Demande d'association au projet de requalification de l'aire permanente d'accueil de St André

LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE / Les prescriptions pour l'arrondissement de Lille

PROPOSITIONS À CONFORTER OU À SUBSTITUER PAR DU FONCIER PUBLIC

Habitat adapté ou terrain familial locatif



Terrain de passage



③ Demande de déduction des logements du contingent OSLO effectivement occupés par des GDV



Foncier privé – aucune démarche d'acquisition amiable engagée



Foncier en partie maîtrisé par la maîtrise d'ouvrage

PRESCRIPTIONS PAR TERRITOIRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL GDV 2019-2025

MEL

Prescriptions offre d'habitat en nombre de ménages bénéficiaires (terrain familial locatif (TFL) et logement social en habitat adapté (HA)) :
157 ménages

Prescriptions offre d'accueil en nombre de places de stationnement (aire de grand passage et terrains de petit passage) :
475 places

COURONNE NORD

22 ménages en HA ou TFL

0,33 ha de foncier à mobiliser,
soit 0,01% des zones constructibles du PLU

LES WEPPEES ET EX-CCHD

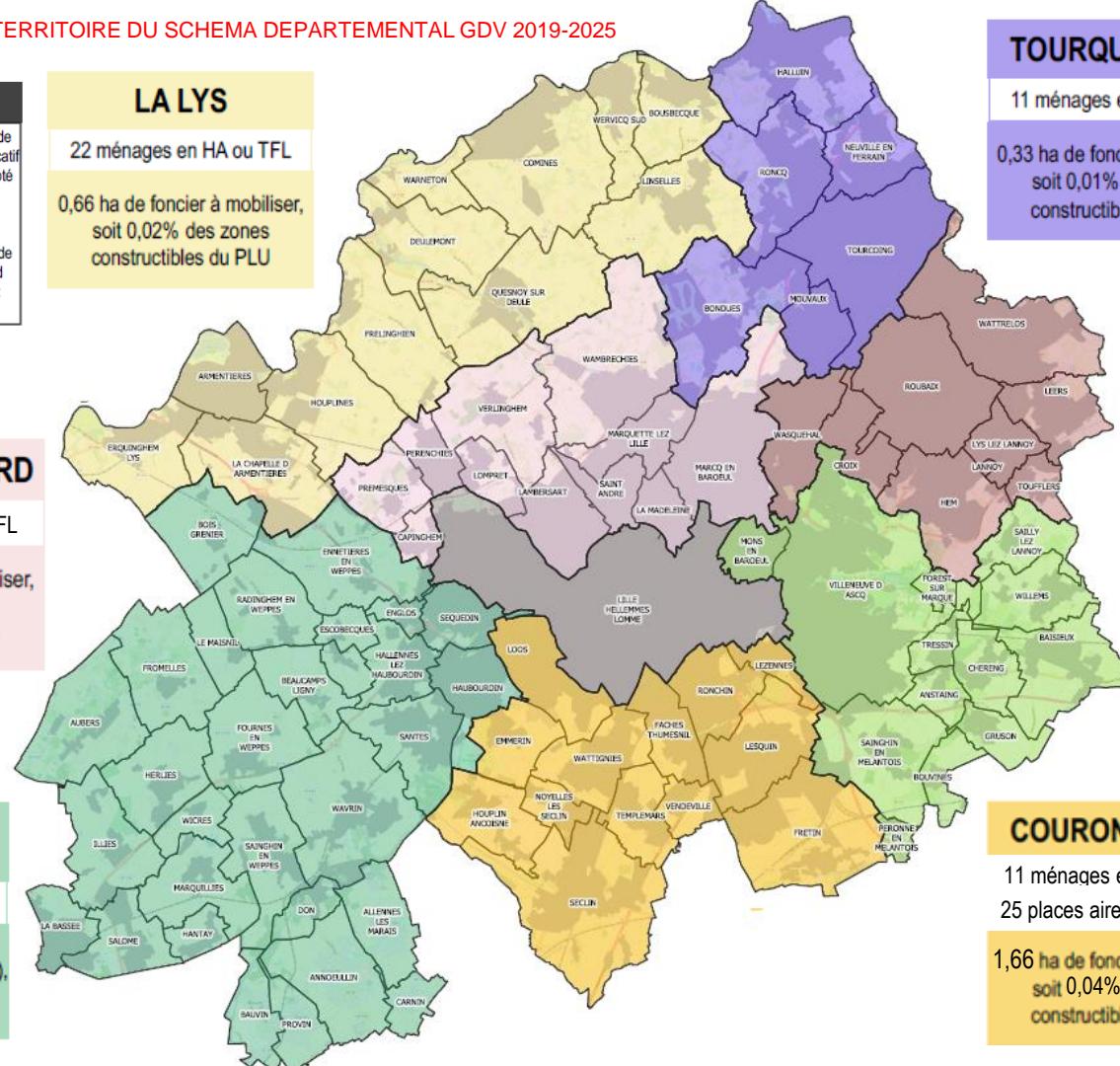
325 places de stationnement

9,1 ha de foncier à mobiliser
(8,4 hors communes ex-CCHD),
soit 0,27% des zones constructibles du PLU.

LA LYS

22 ménages en HA ou TFL

0,66 ha de foncier à mobiliser,
soit 0,02% des zones constructibles du PLU

**TOURQUENNOIS**

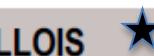
11 ménages en HA ou TFL

0,33 ha de foncier à mobiliser,
soit 0,01% des zones constructibles du PLU

ROUBAISIEN

55 ménages en HA ou TFL

1,65 ha de foncier à mobiliser,
Soit 0,03% des zones constructibles du PLU

LILLOIS

36 ménages en HA ou TFL

1,08 ha de foncier à mobiliser,
Soit 0,03% des zones constructibles du PLU



Prescriptions à confronter au nombre de familles à reloger présentes sur les aires d'accueil

COURONNE SUD

11 ménages en HA ou TFL

25 places aire séjour hôpital

1,66 ha de foncier à mobiliser,
soit 0,04% des zones constructibles du PLU

L'EST

150 places de stationnement

4,2 ha de foncier à mobiliser,
soit 0,13% des zones constructibles du PLU

ILLUSTRATIONS

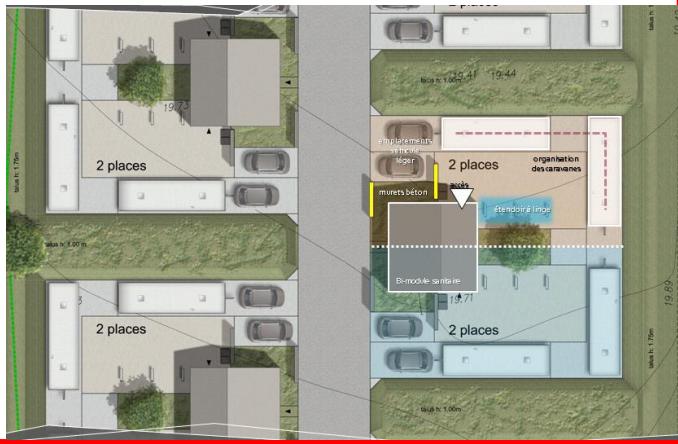
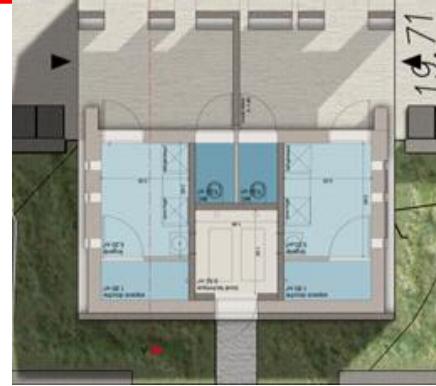
ILLUSTRATIONS / Le stationnement illicite



© La Voix du Nord

ILLUSTRATIONS / Aire d'accueil de Roncq Halluin Tourcoing Neuville-en-Ferrain

Aire d'accueil intercommunale
44 places



ILLUSTRATIONS / Aire d'accueil de Mons-en-Barœul

Aire d'accueil de Mons-en-Barœul
20 places



ILLUSTRATIONS / Aire de grand passage de Bondue, Marcq-en-Barœul, Marquette, Wambrechies



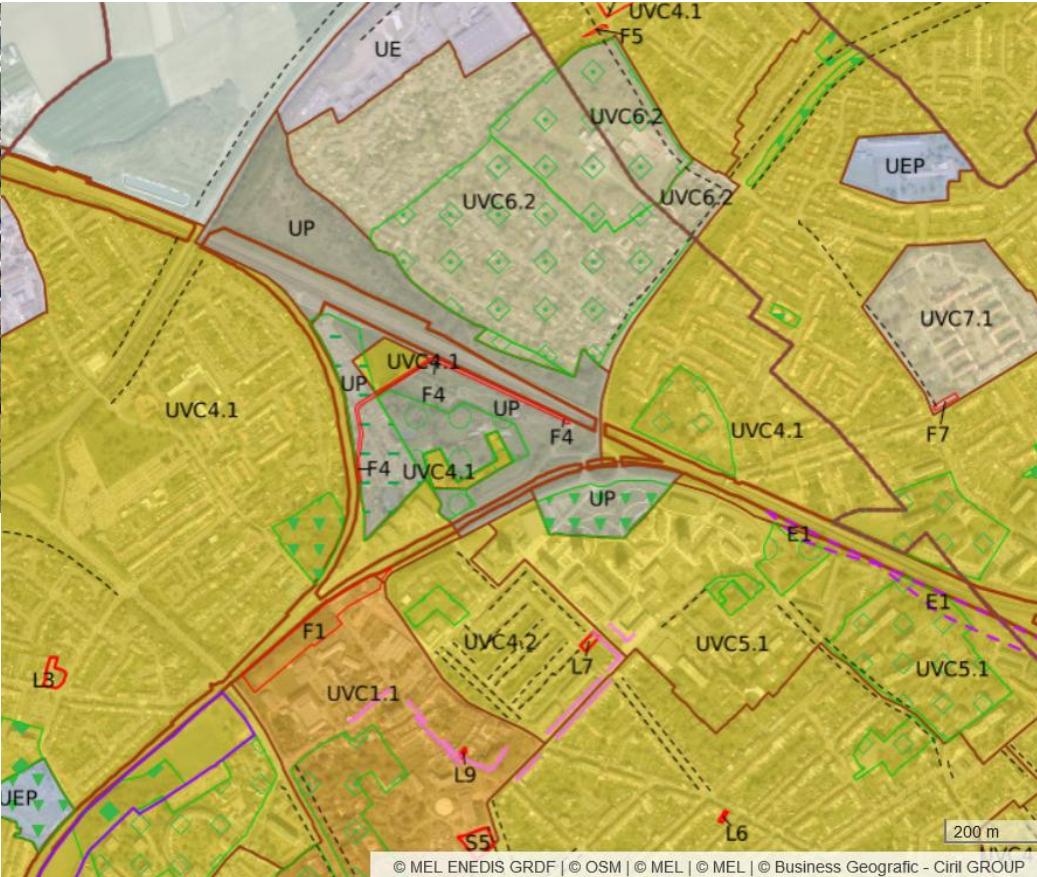
1 Aire de grand
passage



2 terrains de
délestage



ILLUSTRATIONS / Projet d'habitats adaptés Lambersart



SOIIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
METROPOLE NORD

© MEL ENEDIS GRDF | © OSM | © MEL | © MEL | © Business Geografic - Ciril GROUP

MEL / Pole Aménagement et Habitat

ILLUSTRATIONS / Projet d'habitats adaptés Lambersart

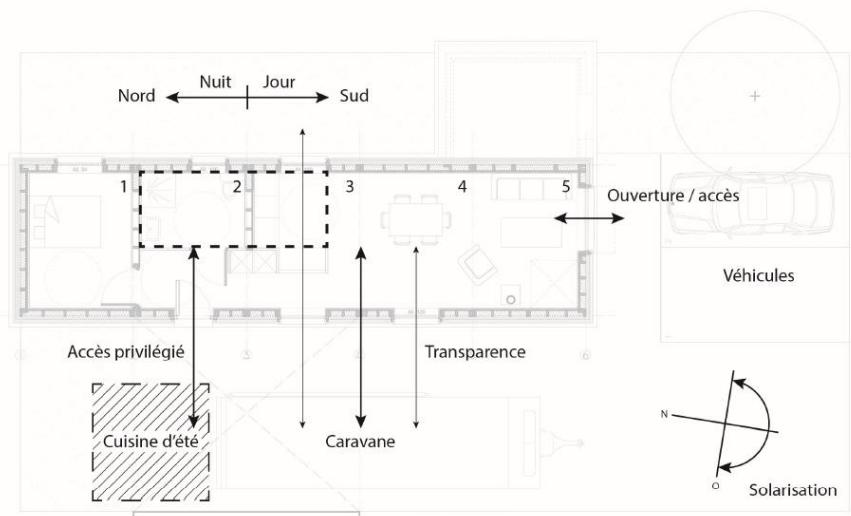
11 unités de logement

emprise foncière 6000 m²



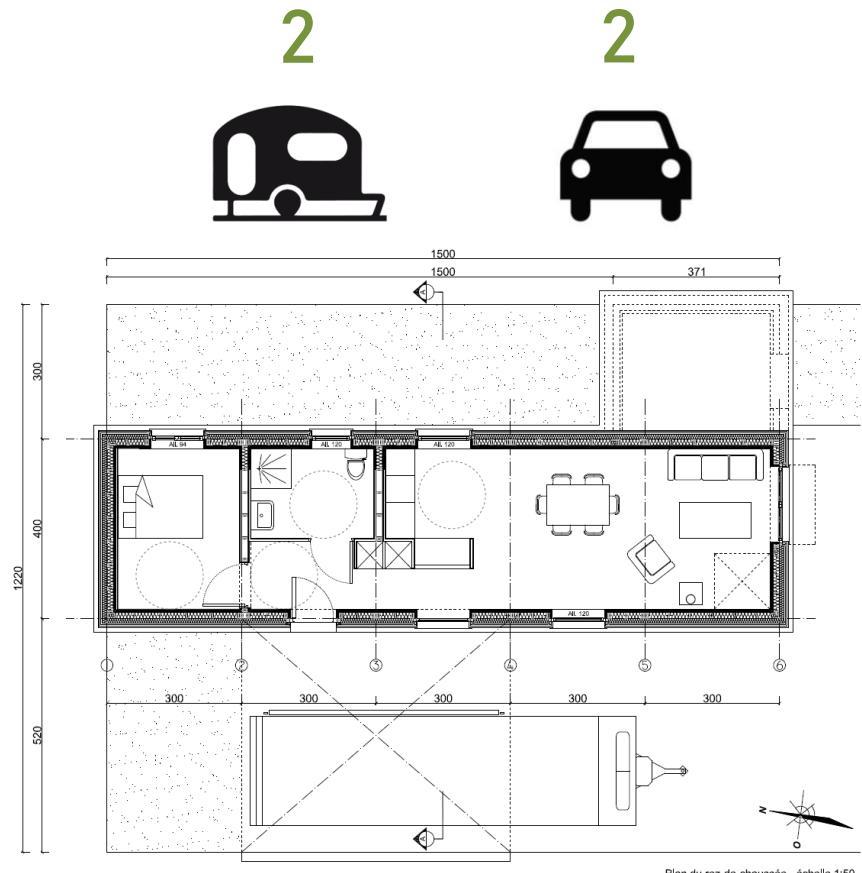
LAMBERSART
Les Ormes

ILLUSTRATIONS / Projet d'habitats adaptés Lambersart



T2 surface habitable 50 m² **1 chambre**
T3 surface habitable 60 m² **2 chambres**

Places de stationnement



ILLUSTRATIONS / Terrain familial locatif public



© Vago gestion

LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE / Le cadre réglementaire

Loi Besson

- Loi du 5 juillet 2000 qui fixe un cadre légal pour l'accueil des voyageurs (équipements, stationnements illicites) et réglemente le stationnement des Gens du Voyage
- Décrets d'application, arrêtés, circulaires

Schéma
Départemental
2019-2025

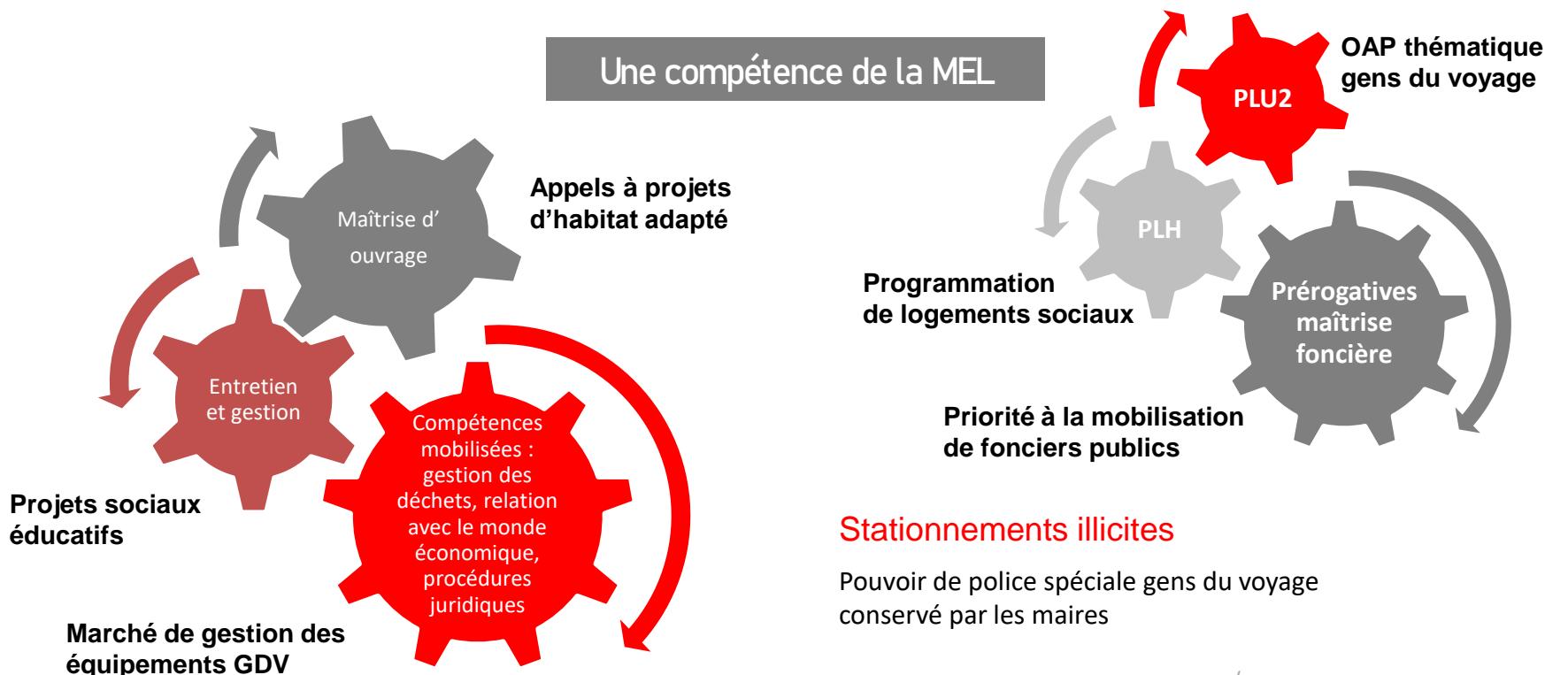
- Approuvé le 20 décembre 2019 par arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil départemental du Nord, le schéma départemental du Nord a été révisé pour la période 2019-2025.
- Ce document vient préciser l'ensemble des prescriptions en matière d'équipements, existants et à créer, à destination des Gens du Voyage.

Métropole
Européenne de Lille

- Le Conseil métropolitain a délibéré le 11 octobre 2019 pour avis au titre de la consultation sur ce schéma
- Les prescriptions du Schéma Départemental sont à prendre en considération dans les différents documents de portée réglementaire et contractuelle (PLU, PLH etc.)
- Ambition de la MEL pour la mise en œuvre d'un plan métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage

LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE / Etendue des compétences

Transfert généralisé de la compétence « aménagement, entretien, gestion des équipements d'accueil des gens du voyage depuis lois NOrte et MAPTAM.



LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE / La mise en œuvre par la MEL

Une équipe mobilisée de 11 personnes, le service Politique d'Accueil et d'habitat des Gens du Voyage

- Une Cheffe de service
- Une cellule Maîtrise d'ouvrage
- Une cellule technique :
- Une cellule vie quotidienne
- Une cellule administrative et financière

Un budget alloué à la mise en œuvre de cette politique

- Des crédits en investissement
- Des crédits en fonctionnement

De nombreux partenaires mobilisés respectivement selon leur compétences

- Mobilisation des communes dans l'identification du secteur d'implantation du futur équipement
- Collaboration de la police municipale pour la mise en application du Règlement Intérieur
- Financement de l'accompagnement social par le Département
- Accompagnements social délégué aux opérateurs associatifs ainsi qu'aux CCAS
- Animation du schéma dans le cadre de la Commission Départemental (Etat / Département)
- Gestion du stationnement illicite partagée entre médiation (Conciliateur Départemental) et procédures d'évacuation (Police Nationale)

LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE / Les prescriptions pour l'arrondissement de Lille

Arrondissement de Lille	Territoires	Communes concernées	Objectif 2012/2018	Places en aires d'accueil existantes	Nombre d'unités de TFL/HA existantes	Prescription schéma AA 2019-2025	Prescription schéma TFL/HA 2019-2025	Observations
MEL	Couronne nord	Pérenchies	24	24		24		
		Saint- André	27	27		27		
		Lambersart	11	0		0	11	Habitat adapté projet en cours
	Couronne Sud	Sedlin	52	52		52		
		Wattignies	48	48		48		
		Fâches -Thumesnil		0			11	
		Lesquin		0				
		Loos		0		25		AA dédiée séjour hospitalier
	les Weppes	Haubourdin		0				
		La Bassée		0				
		Sainghin-en-Weppes		0				
		Santes		0				
		Wavrin		0				
		Comines	24	24		24		
	Lys-Armentiérois	Houplines						
		Armentières						
		La Chapelle d'Armentières						
		Quesnoy- sur- Deûle	24	24		24		
		Linselles	11	0		0	11	
	Territoire Est	Wervicq	0	0				
		Villeneuve d'Ascq	48	48		48		
		Mons en Baroeul	20	20		20		
	Lillois	Lomme	28	28		28		
		Lille	36	36		25	14	HA projet en cours
		Hellermes				25	11	Projet de relocalisation et de réhabilitation de l'AA
		Ronchin					11	
	Roubaisien	La Madeleine	11	0		0	11	
		Wattrelos	24	24		24		
		Wasquehal		0		0	11	
		Croix		0		0	11	
		Hem		0		0	11	
		Roubaix		0				
		Leers		0			22	Projet d'HA en cours (avenue du parc des Sports)
	Tourquenois	Lys-les-Lannoy		0				
		Tourcoing						
		Halluin						
		Roncq						
		Neuville-en-Ferrain						
		Bondues		0		0		
		Mouvaux		0		0	11	Projet de 5 unités sur le site des Carbonisages

LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE / Les prescriptions pour l'arrondissement de Lille

EPCI	Territoire	Communes concernées	Places en aire de grand passage existantes	Places en terrains de petit et moyen passage existantes	Prescriptions schéma AGP 2019-2025	Préconisations schéma TPP 2019-2025	Observation
Métropole Européenne de Lille	Couronne nord	Pérenchies Saint-André-Lez-Lille Lambersart			710		
	Seclin						
	Wattignies						
	Couronne Sud	Fâches-Thumesnil Lesquin		60			En cours de réalisation
	Loos						
	Haubourdin						
	La Bassée						
	les Weppes	Sainghin-en-Weppes					
	Santes						
	Wavrin						
	Comines						
	Houplines						
	Armentières						
	La Chapelle d'Armentières						
	Quesnoy-sur-Deûle						
	Linselles						
	Wervicq						
	Territoire Est	Villeneuve d'Ascq Mons en Baroeul					
	Lomme						
	Lille						
	Helleennes						
	Ronchin						
	La Madeleine						
	Roubaisien	Wattrelos					
Tourquenois		Roubaix Wasquehal			25 + 25		Existence d'un terrain provisoire agréé de 30 places
		Croix					
		Hem					
		Leers					
		Lys-les-Lannoy					
		Tourcoing					L'AGP concerne les communes de Bondues Marcq-en-Baroeul Marquette lez Lille Wambrechies
		Halluin					
		Bondues	200				
		Roncq					
		Mouvaux					
Communauté de communes de la Haute-Deûle		Neuville-en-Ferrain					
		Annœullin			25		
		Bauvin					

LA PLAN METROPOLITAIN

LE PLAN METROPOLITAIN / Les principaux axes

- Mobilisation d'une **quinzaine d'hectares** (hors terrains provisoires) pour étoffer suffisamment l'offre à la hauteur des prescriptions du nouveau schéma départemental.
- Garantir l'opérationnalité de chacun des fonciers retenus de façon à les inscrire dans une programmation solide et réaliste. A l'instar des principes ayant guidé la révision du Schéma départemental, «***la mise en œuvre de l'offre en matière d'habitat et d'accueil doit s'inscrire dans une large démarche de concertation engageant les communes et les partenaires mais impliquant aussi des représentants des usagers futurs et plus globalement tous les citoyens métropolitains***».
- Traiter la problématique des **stationnements illicites** en agissant par la mobilisation **d'une dizaine de terrains provisoires** et l'identification des interlocuteurs des groupes métropolitains.
- Traiter la problématique **des terrains privés de Gens du Voyage en irrégularité vis-à-vis du PLU**.
- Mise en application **plus stricte** des dispositions du règlement intérieur des Aires d'Accueil
- Inscrire les Plans sociaux éducatifs (PSE) dans une **démarche collégiale**.

LE PLAN METROPOLITAIN / Rétroplanning

